



## Fiche signalétique au 31 mars 2026

### Extrait des statuts

#### **Article 2 : Objet**

L'association a pour but de restaurer un esprit de **Fraternité** dans notre **République** et pour objet toute forme d'action de solidarité contribuant au logement provisoire de personnes ou familles sans abri et privées de l'accès au droit au logement.

#### **Article 3 : Actions**

Cent membres donateurs pour loger une famille : l'association recherche des hébergements et prend à sa charge le coût du logement. Pour ce faire, l'association assure la collecte des fonds nécessaires et la relation avec les propriétaires. La personne ou la famille accueillie est adhérente.

**Date de création** : Assemblée générale constitutive a eu lieu le 18 octobre 2016

#### **Familles hébergées :**

À ce jour, **l'association compte 19 appartements en location**, dans lesquels nous hébergeons 11 couples avec enfants, 3 femmes seules avec enfants, 1 couple sans enfant, 3 femmes seules ainsi que **4 jeunes majeurs**. Et nous contribuons aussi financièrement au logement d'une autre famille. Ainsi, et avec cette dernière, **nous hébergeons ou contribuons à l'hébergement de 76 personnes** (32 parents, 44 enfants ou jeunes majeurs).

En raison des mesures gouvernementales actuelles pour accorder des titres de séjours, nous constatons que de moins en moins de familles réussissent à gagner leur autonomie, c'est à dire obtenir un titre de séjour, travailler légalement, louer un logement et payer des impôts. Nous les hébergeons donc « provisoirement » de plus en plus longtemps.

#### **Notre présence sur le département**

Nous intervenons sur **l'ensemble du département de l'Ain** avec des groupes constitués dès l'origine à **Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey, Oyonnax**, puis à **Gex et Hauteville**. Notre association est aussi partenaire de nombreuses autres associations et structures sur le département. Nous sommes de plus en lien avec le réseau national des « Cent Pour un » qui comprend environ 70 groupes du même type en France.

#### **Notre principe de fonctionnement :**

Dès que nous avons **100 donateurs qui s'engagent à donner 6€ minimum** pendant au moins 2 ans, nous pouvons louer un nouvel appartement dans le parc privé ou social!

**Notre budget annuel est d'environ 140 000€** et permet de payer les loyers, charges locatives, assurances, entretien des appareils de chauffage, et, pour certains appartements, le coût des fluides (eau, gaz et élec...). Il est rendu possible grâce à presque 800 donateurs dont **610 réguliers (en 2025)** auxquels s'ajoutent donateurs occasionnels et dons exceptionnels.

**« Quand on a une vie meilleure que les autres, on construit  
une table plus grande, pas un mur plus haut ! »**